



THÉMATIQUE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

PORTEUR DE PROJET

**CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT
AGRICOLE DE LA CORSE**

PARTENAIRES

► ADEME DR CORSE

► **Direction Déléguée à l'Énergie**
(Agence d'Aménagement Durable,
de planification et d'urbanisme de la Corse)

COÛT (HT)

► Coût total de l'opération : **451 921€**

► Aide ADEME/ CTC : **84 000 €**

► Aide EDF/ CTC : **25 380 €**

BILAN « DÉVELOPPEMENT DURABLE » EN CHIFFRES

Les travaux ont permis d'éviter
l'émission de **6,60 t eqCO₂/an**
et d'économiser **3,60 tep/an**.

Rénovation d'un magasin en agence bancaire de niveau BBC : Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse

🕒 Pourquoi agir ?

Ces dernières années, la Corse a connu une augmentation de la demande d'électricité plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale. Ceci dans un système électrique isolé, équilibrant Offre et Demande d'électricité à la maille d'un territoire, et qui produit la quasi totalité de ce qu'il consomme. Dans ce contexte, la préparation de l'avenir énergétique de l'île s'articule notamment sur deux grandes orientations : la poursuite du développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique.

La CTC, l'ADEME et EDF se sont donc mobilisées pour promouvoir, auprès de tous les consommateurs, des solutions qui conjuguent économie, respect de l'environnement et confort.

Un Bâtiment Basse Consommation fait appel à plusieurs technologies dont la combinaison permet d'obtenir une performance énergétique globale particulièrement élevée.

Premier consommateur d'électricité, le secteur du bâtiment est aussi un des principaux émetteurs des gaz à effet de serre. Deux bonnes raisons pour favoriser l'émergence des Bâtiments Basse Consommation.

Dans le cadre du plan de Développement des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Énergie, **la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME se sont engagées de façon volontariste dans un programme visant à promouvoir la performance énergétique des bâtiments.**

C'est dans cette perspective, que la Collectivité Territoriale de Corse a décidé en 2010 de lancer, en partenariat avec l'ADEME, un premier appel à projets régional pour la construction et la rénovation de bâtiments énergétiquement performants. Après avoir fait réaliser une étude thermique du bâtiment, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Corse a souhaité réduire ses consommations d'énergie en faisant des travaux permettant d'atteindre le niveau BBC.





DATE DE RÉALISATION

► 2012

ENSEIGNEMENTS

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse s'engage à mettre en place une campagne de mesure permettant d'évaluer la performance énergétique réelle du bâtiment après travaux.

À SUIVRE

Exemples à suivre
téléchargeables sur le site :

www.corse-energia.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous êtes une entreprise ou une collectivité, vous pouvez bénéficier des aides de la Collectivité Territoriale de Corse, de l'ADEME et de l'Union Européenne.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

► L'ADEME au **04 95 10 58 58**

► La Direction Déléguée à l'Energie de l'AAUC au **04 95 50 99 30**

Rénovation d'un magasin en agence bancaire de niveau BBC : Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse

Les
exemples
à suivre...

Présentation et résultats

Outre la satisfaction des contraintes de la réglementation thermique 2005, les exigences de performance portent sur les consommations nouvelles d'énergie primaire (Cep) par m² de surface hors œuvre nette (SHON), liées aux usages réglementés à savoir : usages thermiques (froid et chaud), ventilation, Eau Chaude Solaire et éclairage.

Ces consommations doivent être atteintes sans recours à des systèmes de production d'électricité renouvelable.

Les travaux ont donc porté sur :

- L'isolation
- L'étanchéité
- L'éclairage naturel
- La ventilation
- Le chauffage et le rafraîchissement
- L'éclairage
- Les menuiseries
- Protection solaire

L'objectif de réduction de la consommation des nouveaux bâtiments a été fixé à ce que la consommation soit au niveau de performance énergétique BBC pour que le bâtiment soit éligible et puisse bénéficier d'aide à l'investissement.

La surface totale du bâtiment est de : 600 m² SHON

Cep* référence	137,5 kWh/m ² .an
Cep* BBC = Cep référence – 50%	68,75 kWh/m ² .an
Cep* projet	68,3 kWh/m ² .an

* Consommation Energie Primaire

Focus

Les critères de sélection pris également en compte étaient :

- La qualité architecturale
- La reproductibilité
- L'impact environnemental
- La valorisation des EnR
- La mise en place d'une campagne d'information pour accompagner les changements de comportement des utilisateurs

Facteurs de reproductibilité

Cet appel à projet a permis d'accompagner une quarantaine de projets.